

## **COMPTE RENDU DE LA CAPD 7 NOVEMBRE 2019**

**Le SE-UNSA est intervenu en préliminaire pour poser plusieurs questions et faire plusieurs remarques à l'IA :**

**Un malaise important de la profession** avec une souffrance réelle de l'ensemble des collègues et notamment la question des collègues directeurs.trices : l'institution est-elle au courant ? Que remonte-t-il des différentes circonscriptions ? Comment la hiérarchie prend-elle en considération cette souffrance ? Le SE-Unsa a demandé que l'on n'attende pas janvier 2020 avec la création des comités de suivi comme le préconise le Ministre. 58 suicides l'année dernière, 11 depuis la rentrée cette année, c'est bien trop.... Il y a besoin de mesures d'urgence.

L'IA-DASEN rappelle à chaque rencontre avec les enseignant et demande aux élus du personnel de rappeler (aux enseignants) son profond respect pour le travail le plus difficile, au quotidien, dans la classe, avec des élèves (et des parents d'élèves de plus en plus difficiles). Concernant les directeurs, il rappelle son engagement à leur simplifier la tâche... A compter du 12 novembre, les IEN vont organiser des réunions de directeurs, comme demandé par le Ministère. Pour aider les directeurs, une des réponses sera l'octroi d'un service civique.

**Pour le SE-Unsa, nous entendons bien les réponses mais ceci est largement insuffisant.**

**Visite des classes de CP-CE1 :** de nombreux collègues nous font remonter qu'ils vivent très mal l'annonce de ces visites. Le questionnaire proposé par l'institution est vécu comme intrusif. Pour le SE-Unsa, l'IA ne doit pas rendre ces visites obligatoires, notamment pour les collègues qui ne le souhaitent pas. Quel est le rôle des PEMF et CPC lors de ces visites ? Est-ce vraiment leur rôle de faire ces visites ? Se sentent-ils bien pas à leur place pour faire ces visites ?

**Réponse de l'IA :**

L'IA nous dit avoir le souci permanent de reconnaître les compétences des enseignants et des équipes pédagogiques, qu'il a rappelé en conseil d'IEN le matin-même. Il est attaché à leur « liberté pédagogique ». Il a insisté auprès des IEN pour que chaque école se saisisse d'une problématique qui la préoccupe. Ces visites devraient permettre que les expériences et expertises soient ensuite partagées. Le document n'est selon lui pas « intrusif » et il ne s'agit pas de faire du contrôle. Il y a un intérêt institutionnel, pour les IEN, pour éventuellement remédier à des manques en proposant des formations. Les éléments du document seront « observés et discutés » avec les enseignants.

### **Section de Savoie**

**Il indique qu'il n'y a pas d'obligation. Les enseignants « qui ne se sentent pas » peuvent prendre contact avec leur IEN pour en discuter et éventuellement, ils pourront refuser la visite.**

Mme Culomaa souhaité rappeler que les visites en CP et CE 1 se font depuis deux ans en REP +. Elles ont pu être mal vécues au départ mais le retour est plutôt positif. Ceci a permis de mettre en place des formations en fonction des besoins des enseignants.

**Evaluations CP-CE1** : l'IA remercie les enseignants qui ont fait passer les évaluations CP CE1 et travaille avec les principaux de collège pour que les enseignants récupèrent les résultats des évaluations de 6è de leurs élèves, sans but de comparaison. Il indique qu'un enseignant du département a refusé de faire passer les évaluations. Il va le rencontrer, lui expliquer que c'est un service « non fait » et harmoniser ses décisions avec l'ensemble de ses collègues de l'académie.

Les élus du personnel ont tout de même précisé que les collègues les avaient, en effet, fait passer, car elles sont obligatoires. Elles sont encore aujourd'hui très contestables et contestées.

**SortiesSco** : pour le SE-Unsa encore une application qui nécessite un temps démesuré alors que l'informatique devrait plutôt simplifier... Pour le SE-Unsa, l'IA ne peut pas obliger les enseignants à utiliser ce logiciel. Des collègues ont essayé et font le constat qu'il faut maintenant 1h00 alors qu'avant tout était fait en 5 minutes. Que fera l'IA pour les collègues qui utiliseront les versions papiers ?

**Réponse de l'IA** :

Il souhaite regarder plus en détail le logiciel. Il ne comprend pas la difficulté car le logiciel est utilisé depuis un an en Haute Savoie. Il nous dit qu'il renoncera à son utilisation si cela prend trop de temps.

**Génie** : un exemple de plus d'une application chronophage... qui ne facilite pas la tâche des directeurs.trices et dont la légitimité des procédures est remise en cause Dans quelle mesure un directeur est-il autorisé à demander la carte nationale d'identité d'un parent ?

**Réponse de l'IA** :

C'est une obligation. Les responsabilités qui sont engagées sont trop importantes et il est impossible de prendre des risques. Sans remonter des données, il n'y aura pas de sortie. S'il reconnaît que les enseignants ne sont pas habilités à demander ni garder les pièces d'identité, il préconise donc demander aux parents une copie (ou une simple photo suffira). Pour lui, c'est une démarche de protection des personnels.

## Section de Savoie

**Circulaire sur la gestion des absences des élèves** : pour le SE-Unsa, encore une fois, les collègues directeurs.trices seront en première ligne face aux familles dont l'enfant est souvent absent, à l'heure où il y a souvent des tensions entre parents et école.

### Réponse de l'administration :

Mme Grumel souhaite faciliter le travail du directeur qui doit faire face à des parents qui prennent des vacances en-dehors des périodes officielles. Le document a pour but de fournir aux parents un document officiel, avec la signature de l'IEP pour mettre de la distance.

L'IA-DASEN trouve inacceptable qu'un élève en difficulté, qui bénéficie d'aides (RASED, PPRE...) soit absent sans raison légitime. Pour lui, c'est une délégation de signatures des IEP vers le directeur, ce que lui-même fait vis-à-vis des IEP.

**AESH** : où en est-on ? Qu'en est-il du remplacement des AESH ?

Mme REBIERE répond sur les AESH : Manque de fluidité de communication avec Vaucansson. Il n'y a pas de base de données qui permettent de suivre les besoins des élèves et les recrutements des AESH.

Le PIAL : il va s'étendre après 2020. M. HUARD se félicite de la « phase expérimentale ».

Concernant les remplacements, l'IEP ASH a lui aussi appris qu'on ne peut pas remplacer les congés longs (maternité par exemple) car les contrats sont établis sur 3 ans : on ne peut pas engager des AESH pour des contrats courts.

**Le SE-UNSA déplore qu'il n'existe pas un vivier de remplaçants, comme dans l'Education Nationale, car le nombre d'enfant bénéficiant d'un AESH augmente de façon exponentielle. De plus encore une fois, tout est une question de budget et d'économie... au détriment des élèves mais aussi des enseignants sur le terrain qui s'épuisent et qui finissent parfois par craquer.**

Les chiffres détaillés seront envoyés aux élus du personnel.

**Le règlement départemental** : est-il prévu une réécriture pour se mettre en conformité avec les nouveaux textes, notamment l'obligation de scolarisation dès 3 ans ?

### Réponse de l'IA :

Oui il va être réactualisé

**Mouvement 2020** : le SE-Unsa pose le problème des élus qui ne pourront plus siéger dans les différentes instances (CAPD, GT) dès le mois de janvier 2020. Est-ce que l'IA prévoit de faire un groupe de travail pour l'écriture de la circulaire du mouvement ? Est-il prévu des groupes de travail pour travailler sur le mouvement ?

Réponse de l'IA : il souhaite rappeler que ceci ne concerne pas seulement l'éducation nationale mais toute la fonction publique. Très concrètement il n'y aura **pas de GT, pas de**

### **Section de Savoie**

**CAPD, et même pas une circulaire départementale du mouvement...** Il y aura simplement une note de service académique avec une petite partie spécifique à chaque département. Des recours seront possibles pour chaque enseignant mais attention, le recours ne sera pas valable si le collègue obtenu un de ses vœux... L'IA organisera des réunions d'informations auprès des enseignants.

Pour le SE-Unsa, c'est la fin du mouvement équitable et transparent...

**Stages syndicaux :** l'IA prend la parole pour annoncer qu'il annule les démarches engagées sur les autorisations d'absence syndicale pour revenir à la règle départementale négociée il y a déjà quelques années. Il dit qu'il « faut reconnaître quand on s'est trompé et qu'un combat est perdu d'avance ».

**Embauche de contractuels dans notre département :** combien y en a-t-il ? Le département est-il toujours déficitaire ?

**Réponse de la secrétaire générale :** 3 contractuels et pas l'autorisation d'en embaucher plus même si la situation est toujours tendue. Il y a eu aussi un INEAT supplémentaire.

**Etat des lieux du remplacement :** où en est-on du remplacement ? Est-ce que des circonscriptions sont en difficulté de remplacement ?

Pas de réponse précise de l'administration

**CTSD CDEN bilan de rentrée :** pour le SE-Unsa, c'est bien trop tardif alors que nous sommes déjà dans les remontés d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire.

**Plan de formation :** il n'y a plus grand-chose, seulement 11 stages d'à peine une journée pour 337 candidats. Il y a encore quelques années on parlait de stages de formation qui pouvaient durer 1 semaine, 2 semaines, 3 semaines et maintenant c'est une seule journée. A quand un vrai plan de formation ? Pourquoi n'y a-t-il que 20 places alors qu'il y a des stages avec plus de 100 demandes... ( 177 demandes pour un stage par exemple) ? Est-ce que l'administration aura la capacité de tenir ces stages, malgré la diminution du nombre de remplaçants ? Le SE-Unsa demande que les dates des stages soient fixées bien en amont pour que les collègues puissent s'organiser. De plus, nous insistons sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de stage le mercredi, qui doit rester un moment de repos important pour les collègues.

**CAPD avancement mois de janvier :** pour le SE-Unsa, ceci est inacceptable. Nous demandons que les collègues qui changent d'échelon automatiquement puissent être payés le plus rapidement possible.

## **Section de Savoie**

### Compte personnel de formation

10 collègues avaient fait une demande. Le montant total des demandes était de 7492€.

L'IA a présenté les demandes en indiquant qu'il n'était pas possible d'accorder toutes les demandes, faute de moyen. En effet, il n'y a pas un budget propre pour le compte personnel de formation mais c'est une enveloppe globale pour la formation. Très concrètement, s'il accepte toutes les demandes, c'est au détriment de la formation continue en Savoie.

Le SE-Unsa est largement intervenu pour dénoncer ce mécanisme. Depuis plusieurs années, on nous présente le compte personnel de formation comme une avancée importante pour les collègues... et tout ceci se fait comme d'habitude, c'est-à-dire sans moyen et donc au détriment de la formation des enseignants.

### Stages avec appel à candidatures

11 stages étaient proposés avec 20 places par stage, ceci correspondant aux possibilités de remplacement dans les écoles. Du coup, très concrètement, avec la diminution du vivier de remplaçants, la formation ne présente presque plus rien dans notre département.

Le barème était le même que les années antérieures.

Il y avait 337 enseignants qui avaient candidaté pour un ou plusieurs stages.

Le SE-Unsa est intervenu pour demander que les dates puissent être annoncées en amont de l'inscription des stages. De plus, il faut aussi, que les collègues soient avertis très rapidement de la date des stages pour leur permettre de s'organiser.

Deux dates ont été fixées :

- 14/11 : Première scolarisation en maternelle
- 21/11 : La voix, un instrument au cœur du métier

Lorsque qu'un enseignant ne peut pas se rendre au stage, il faut qu'il informe le plus rapidement possible l'administration. Ceci peut alors permettre de le « redonner » à un autre enseignant plus bas sur la liste.